

CONDITIONS D'ANNULATION LIEES AU COVID-19

Compte tenu des conditions sanitaires liées au COVID-19 qui impactent le monde entier, et afin de permettre à chacun d'envisager plus sereinement un séjour aux Chalets du Jardin Alpin, à Val d'Isère, pour la saison d'hiver 2020/21, nous vous proposons les conditions suivantes qui s'ajoutent aux conditions générales de vente habituelles valable pour tous les autres cas d'annulation non liés à cette pandémie ou non prévus ci-dessous.

- COVID19 = annulation 100% garantie
- Nous procéderons soit par un remboursement, un avoir ou un report en fonction des cas pour les séjours à venir sur cette saison ou pour les séjours entamés et qui devraient être interrompus.
- Les conditions de règlement restent inchangées. (arrhes au moment de la réservation si plus d'un mois avant l'arrivée et la totalité si moins d'1 mois avant l'arrivée. Le solde 1 mois avant la date d'arrivée).
- Toute demande d'annulation doit être faite par écrit avec la raison et les justificatifs selon la liste ci-dessous et requiert la confirmation de cette annulation de la part des Chalets du Jardin Alpin.

Liste des cas qui seront pris en compte et qui donneront lieu à un remboursement total : [\(avec les justificatifs que nous demanderons\)](#)

- fermeture des frontières par le gouvernement français
- fermeture des frontières par le gouvernement du pays d'origine du client ou par un pays de transit [\(lien vers la page officielle d'information\)](#)
- le gouvernement du pays d'origine interdit les voyages non essentiels [\(lien vers la page officielle d'information\)](#)
- annulations des vols en raison de la covid-19 [\(courrier ou email de la compagnie aérienne concernée\)](#)
- fermeture des aéroports / gares en France ou dans le pays d'origine [\(lien vers la page officielle d'information\)](#)
- mise en quarantaine ou quatorzaine imposée par la France ou par le pays d'origine [\(lien vers la page officielle d'information\)](#)
- en cas de décret gouvernemental nous obligeant à fermer l'hébergement concerné
- fermeture de la station / des Remontées Mécaniques(selon les règlements fixés par la société des remontées mécaniques).
- fermeture de l'hébergement suite à un cas COVID19

nota :

- l'adresse postale figurant sur votre réservation d'hébergement fait foi
- Si ces conditions surviennent durant votre séjour, les nuits non consommées seront remboursés ou feront l'objet d'un avoir.
- si vous tombez malade lors de votre séjour, les conditions d'annulation habituelles s'appliquent.

MESURES SANITAIRES RENFORCEES

Voir notre chartre d'accueil et de comportement solidaire liés au COVID-19.